

**COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE DE TERRITOIRE  
DU 15 NOVEMBRE 2012**

**AMPHITHÉÂTRE N° 4 DE L'UNIVERSITÉ PARIS EST DE CRÉTEIL**

Ordre du jour

- Présentation du Projet Régional de Santé au niveau du Val-de-Marne par M. Eric VECHARD, Délégué Territorial du Val-de-Marne,
- Présentation des Contrats locaux de Santé par M. Bakary DIAKITÉ, médecin Inspecteur de Santé Publique à la Délégation Territoriale du Val-de-Marne

Membres de la Conférence de Territoire présents : cf annexe I

**La Conférence de territoire débute à 14h30.**

Propos introductif de M. Patrick DOUET, Président de la Conférence du territoire.

Monsieur DOUET rappelle l'ordre du jour et précise qu'après la présentation du Projet Régional de Santé et des Contrats locaux de Santé, il est essentiel que les élus locaux et les acteurs de terrain particulièrement nombreux lors de cette séance, puisque l'Association des Maires du Val de Marne a été invitée à y participer, donnent leur avis et apportent leurs contributions de manière à enrichir le projet par leurs propositions concrètes.

Il indique que suite à la question orale posée par Christian FAVIER, Sénateur du Val de Marne, le ministre de la Défense, Jean Yves LE DRIAN, s'est engagé sur la non fermeture de l'HIA Bégin.

**PRESENTATION DU CONTEXTE  
ET DE LA DECLINAISON TERRITORIALE DU PROJET REGIONAL DE SANTE  
DANS LE VAL DE MARNE**

M. Eric VECHARD, Délégué Territorial du Val-de-Marne de l'ARS d'Ile-de-France rappelle que les différents volets du Projet Régional de Santé (PRS) qui ont été soumis aux conférences de territoire ont permis, grâce aux concertations menées depuis l'année dernière avec les représentants des professionnels de santé, des établissements de santé et médico-sociaux, les élus locaux, et les usagers d'animer et de faire vivre la démocratie sanitaire.

Le PRS est en ligne sur le site de l'agence. C'est un document qui engage l'agence sur 5 ans. Il est arrêté par le Directeur général de l'ARS après avis officiel du Préfet de Région, du Conseil Régional, des Conseils généraux, des Conseils municipaux et de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie. Il comprend le Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS) qui définit les objectifs et les priorités de santé en Ile-de-France et les 3 schémas qui mettent en œuvre cette stratégie pour l'organisation des soins, de la prévention et du secteur médico-social. Les programmes de santé déclinent ces schémas au niveau des territoires.

Le PSRS a été adopté le 11 octobre 2011.

Les Conférences de Territoire ont donné leur avis sur les trois schémas lors de la phase de concertation qui a duré de novembre 2011 à juin 2012.

Pour le PRS, la période de concertation officielle a débuté le 27 septembre 2012. Le Préfet de Région et les collectivités territoriales ont 2 mois pour transmettre leur avis. Il sera arrêté en fin d'année 2012.

M. VECHARD accompagnera M. EVIN pour la présentation du PRS, lors des réunions plus spécifiques avec les maires des communes du Val-de-Marne et le Président du Conseil général.

Il indique que l'avis formulé le 12 novembre par le Conseil général sur le PRS est contributif.

**I - PRESENTATION DE LA DECLINAISON TERRITORIALE DU PRS AU NIVEAU DU VAL-DE-MARNE**

**1/ Intervention de M. Eric VECHARD**

Cf annexe II

**2/ Discussion**

# Conférence de Territoire

Val-de-Marne

Un premier intervenant interroge M. VECHARD en demandant si l'ARS a les moyens financiers de développer des politiques efficaces en faveur des handicapés.

Sur l'offre sanitaire, un participant fait observer que la question de la qualité de l'accueil des patients n'a pas été abordée.

Sur la procédure de concertation du PRS, Mme DINNER, Maire adjointe à Villeneuve Saint Georges fait remarquer que les maires des communes du Val-de-Marne ont été saisis officiellement par courrier sur le PSRS mais pas sur le PRS.

A la première question, M. VECHARD répond, qu'effectivement, le contexte financier actuel nécessite plus que jamais la maîtrise des dépenses sociales et de santé de l'Assurance Maladie. Mais la part du médico-social progresse, pour 2013, de 4% au sein d'un ONDAM global en progression de 2,7% traduisant ainsi la volonté du Gouvernement d'agir en faveur de nos concitoyens les plus vulnérables.

A la question de l'accueil des patients, il précise qu'on gagnerait certes à s'investir davantage sur la qualité de l'accueil qui ne nécessite pas plus de moyens.

Sur la concertation, il précise que le PRS a été mis en ligne car les textes indiquent simplement que l'information soit diffusée par tout moyen. Le souci a été d'éviter d'envoyer par courrier une masse trop importante de documents.

La directrice chargée des questions de santé à la mairie de Fontenay-sous-Bois insiste sur le fait que les maires ne veulent pas seulement être consultés pour avis, mais qu'ils veulent aussi contribuer à l'élaboration du PRS et, notamment, intervenir sur les moyens fournis à la prévention, se prononcer sur les partenariats, les coopérations et fusions qui peuvent être engagées par exemple, entre le CHIC et le centre hospitalier Henri Mondor. Elle ajoute que les villes sont au cœur de la santé et que l'ARS ne retient pas toujours les appels à projets des communes qui ont beaucoup travaillé sur la prévention.

Mme STANCIU, Maire adjointe à Villejuif fait observer que tout ne relève pas du projet de l'ARS. Il y a aussi les stratégies mises en œuvre par l'APHP.

On ne peut pas tout ramener à des appels à projets ; il y a aussi le fonctionnement et le financement des centres de santé. C'est en ce sens que l'avis des communes est important pour la cohérence des politiques de santé sur le territoire.

M. VECHARD répond que c'est la première fois qu'une concertation de cette ampleur est lancée dans le cadre de la démocratie sanitaire. Ce qui importe, c'est plus le contenu de la contribution des communes. Le PSRS a été amendé chaque fois qu'il y eu des propositions constructives et pas seulement des déclarations d'intention.

On développe des partenariats avec les territoires mais on ne peut fixer des objectifs à la place des gestionnaires des centres de santé.

L'outil Contrat Local de Santé est un moyen qui permet d'associer les partenaires de terrain dans la conception et la mise en œuvre d'un projet commun et collectif.

# Conférence de Territoire

Val-de-Marne

M. DOUET regrette que les Maires n'aient pas été avertis officiellement de la concertation du PRS alors que le président du Conseil général l'a été par un courrier que lui a adressé le Directeur général de l'ARS. Il fait observer que des propositions faites en CRSA ont été prises en compte. Le Conseil Général ne donne pas d'avis couperet mais tient à apporter des contributions concrètes. Il reste très vigilant sur le devenir du plateau chirurgical au CHU Henri Mondor.

## II - PRESENTATION DES CONTRATS LOCAUX DE SANTE

### 1/ Intervention du Dr. DIAKITE Bakary

(Cf annexe III)

### 2/ Discussion

M. HOELTGEN, Directeur du centre hospitalier de Villeneuve-Saint-Georges, exprime ses réflexions sur le positionnement de l'hôpital par rapport à la démarche des CLS. Il exprime le souhait de la mise en œuvre d'une réflexion sur les contrats territoriaux de santé c.à.d. en supra local (au niveau du bassin de vie ou au niveau des communautés d'agglomération). Les établissements hospitaliers sont en difficulté quant à leur implication dans les CLS. Il y a besoin de répondre aux sous-effectifs ou à l'inexistence de certaines spécialités sur certains secteurs. Il s'avère nécessaire de sortir du seul cadre « prévention et promotion de la santé ». Le CLS est aussi un outil d'intervention.

La loi HPST permet de travailler sur la territorialisation des besoins de santé et les établissements hospitaliers doivent être des acteurs à part entière.

Par exemple, autour de Villeneuve-Saint-Georges, zone où l'indice de développement humain est faible, la question est de savoir comment participer à la politique locale de santé.

Mme JEANVOINE, Maire adjointe chargée de la Santé à Créteil fait observer qu'on ne peut pas mélanger les Ateliers Santé Ville et les CLS. Il est précisé que le champ des CLS est plus vaste que les ASV qui sont davantage orientés vers les publics fragiles. L'intérêt des CLS est de permettre de couvrir toute l'offre de santé et la prévention. Les communes ne peuvent être responsables en termes de compétences de santé. Elles sont prêtes à se lancer dans un projet commun mais à condition d'être accompagnées par l'Etat. L'ARS permet de travailler, de poser des jalons, d'établir des diagnostics santé. Il s'agit d'un exercice territorial de démocratie sanitaire permettant de travailler et construire ensemble une stratégie cohérente. Les phases d'élaboration de diagnostic montrent qu'il y a des besoins réels à développer.

A la question posée de savoir si l'on pourrait entreprendre un CLS avec une communauté d'agglomération, M. DIAKITE précise qu'il est plus facile de démarrer avec une seule commune et ensuite de mettre en commun la démarche avec plusieurs communes, voire de l'étendre à une communauté d'agglomération.

M. HOELTGEN précise que dans la mise en œuvre d'un CLS, l'ARS devrait aider à identifier, d'abord, à partir d'un diagnostic partagé, les politiques locales de santé à mener et

# Conférence de Territoire

Val-de-Marne

ensuite proposer une stratégie sur différentes spécialités, et promouvoir une stratégie de service public.

Les participants de la conférence de territoire étant appelés à donner un avis sur la présentation des CLS, M. DOUET propose que la Conférence donne un dont acte de façon à respecter l'autonomie communale et un dont acte est donné à cette présentation par la Conférence de territoire.

M. HOELTGEN, Vice-président de la Conférence, présente l'avant-projet de document réalisé par le groupe de travail sur le volet hospitalier du SROS, groupe de travail constitué à l'initiative du Bureau de la Conférence. Ce document sera finalisé dans les tout prochains jours pour être adressé à l'ARS et à la CRSA.

Le Président clôture la séance en précisant qu'un colloque sur la santé mentale sera organisé vraisemblablement en mars 2013.

**La prochaine Conférence de Territoire est fixée au 7 février 2013 à 14h00.**